

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**CCAS DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 03

Convocation : 21 novembre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.**

**Présents :** Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France.

**Absents :** Mme DA COSTA Noria.

**Procuration(s) :** Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à Mme PROFFIT France.

Mme PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

---

**APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Monsieur le Président propose de valider le procès-verbal de la séance en date du 11 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

**BUDGET – ETAT DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES**

Suite à l'édition des créances non recouvrées depuis plus de deux ans, le comptable public de Prades propose de réaliser une provision pour les créances douteuses d'un montant de 107,50 € au compte 496 du budget du CCAS.

**BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget primitif 2024 afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement. Suite à l'état de provisionnement des créances fourni par le comptable public de Prades, il convient d'indiquer

le montant de 107,50 € au compte 681 ainsi que de prendre en compte les dépenses relatives aux cotisations et atelier scolaire :

Fonctionnement	
Dépenses	
623 Pub., publications, relations publiques	- 857,50 €
6042 Achats de prestation des services	750,00 €
65741 Subvention de fonctionnement	140,00 €
65138 Autre secours	- 140,00 €
681 Dot. Amort. Et prov. Charges de fonct.	107,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget primitif 2024.

#### NOMINATION REPRESENTANT UDCCAS

Vu l'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,  
Vu le projet de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale,

Le CCAS a adhéré à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale ainsi qu'à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Afin que le CCAS de Corneilla la Rivière puisse être représenté au sein de l'Assemblée générale, les dispositions prévoit de désigner un représentant pour siéger à l'UDCCAS66. Il est proposé de nommer Madame Anne BATAILLE

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration accepte de désigner Madame Anne BATAILLE au sein de l'assemblée générale de l'UDCCAS66.

#### ATELIER PHILO ECOLE ELEMENTAIRE

L'association SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble), agrémentée de l'Education Nationale, propose l'animation d'ateliers de philosophie pour les élèves de l'école élémentaire et pratique de l'attention, d'ingénierie pédagogique, de coordination et de pilotage du projet ainsi que d'un suivi de l'évaluation.

Un cycle d'ateliers est composé de 10 séances réparties sur une année scolaire pour un montant de 95,00 € par séance. Il est proposé de faire bénéficier deux classes de ce cycle d'ateliers pour un montant total de 1 900,00 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- Accepte de signer une convention avec l'association SEVE pour un atelier de philosophie destiné aux élèves de deux classes de l'école élémentaire sur l'année scolaire 2024/2025 pour un montant de 1900,00 € ;
- Mandate Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Christine PAJOT : c'est une demande de l'école de faire pour une 2<sup>ème</sup> classe ?

Anne BATAILLE : oui, les ateliers avaient très bien fonctionné l'année dernière et il a été convenu d'en faire bénéficier deux classes cette année scolaire.

#### **GOUTER FIN D'ANNEE DES ECOLES**

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS qu'un goûter de fin d'année est offert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Il est proposé de retenir un montant forfaitaire de 3,70 € HT soit 3,90 € TTC par enfant pour la réalisation du goûter comprenant gâteau et/ou viennoiserie, fruit, boisson, chocolats, friandises et le contenant. Le montant maximum total alloué sera de 690,92 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents accepte :

- ✓ D'offrir un goûter de fin d'année aux enfants des écoles maternelle et élémentaire ;
- ✓ D'attribuer un montant total de 3,90 € TTC par enfant ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les dépenses liées à cette prestation.

#### **REPAS DES AINES**

Monsieur le Président propose d'offrir un repas pour les aînés de la commune âgées de 70 ans et plus le vendredi 13 décembre 2024 à l'Espace Força Real. Les accompagnants de personnes à mobilité réduite ainsi que les conjoints âgés de moins de 70 ans seront invités à ce repas.

Il est également proposé d'offrir le repas à domicile pour les administrés concernés n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Le repas sera, en partie, réalisé et servi par les membres et bénévoles du CCAS.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration accepte les modalités proposées ci-dessus pour l'organisation du repas des aînés le 13 décembre 2024 et mandate Monsieur le Président à engager toutes les dépenses et signer les devis associés à cette manifestation.

Anne BATAILLE : à ce jour, 91 personnes sont inscrites et 11 repas seront à livrer. 12 bénévoles seront présents pour préparer et servir le repas.

#### **ANIMATION - REPAS DES AINES**

Monsieur le Président propose de prendre en charge une prestation d'animation dans le cadre du repas des aînés. En effet, l'association MISTER LEU, basée 40, rue Neuve, 66550 Corneilla la Rivière, propose une représentation le vendredi 13 décembre 2024 pour un montant de 545,82 € TTC.

A l'unanimité, le conseil d'administration accepte de prendre en charge l'animation présentée ci-dessus le vendredi 13 décembre 2024 pour un montant total de 545,82 € TTC et mandate Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

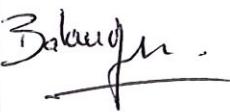
## AFFAIRES DIVERSES

Anne BATAILLE :

- Banque Alimentaire : une belle équipe de bénévoles aide actuellement 23 familles en distribuant des denrées alimentaires grâce à la Banque Alimentaire. De plus, une fois par mois, des cours de cuisine sont donnés aux bénéficiaires ;
- Collecte : une collecte a été organisée pour la Croix Rouge en faveur de la population de Valencia, Espagne.

Un débat est ouvert pour mettre à disposition du public un ordinateur afin que les administrés puissent réaliser leurs démarches administratives.

La séance est levée à 19h10.

René LAVILLE 	Anne BATAILLE 	France PROFFIT 	Fabienne REDO 	Sylvie SOLA
Christine PAJOT	Murielle BALANGER 	Marina CAMPOY	Noria DA COSTA	Hayat EL HOUR 
Danielle BERGES 				